

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 107/2021

A la Société AYMARD YESI MIKIKANI CONSTRUCT « AYM'S CONSTRUCT Sarl »

Après avoir reçu le contrat du marché n°08/CAB/PROGOUV/KGO/JMPPT/2021, conclu avec le Gouvernement Provincial du Kwango, pour un montant total hors taxe de francs congolais trois cent seize millions six cent dix-sept mille huit cents (CDF 316 617 800) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 19/10/2021.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général